

Expédition hospitalière de la Croix-Rouge suisse en Russie

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **30 (1922)**

Heft 12

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682800>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Expédition hospitalière de la Croix-Rouge suisse en Russie

On se souvient que la Croix-Rouge suisse a envoyé à Tsaritzine, dans le district de Saratow, des médecins et du personnel infirmier sous la direction du Dr Scherz, adjoint au Secrétariat général de la Croix-Rouge. Le but de cette avant-garde était de se rendre compte de la situation d'une région qui nous avait été désignée comme champ d'activité par le

et à mesure de l'arrivée — parfois bien retardée — des nouvelles de Russie.

Comme chef de notre expédition, la Direction de la Croix-Rouge suisse a nommé M. Perrenoud du Locle, ingénieur, qui a travaillé longtemps en Russie, parle couramment le russe et connaît les mœurs du pays. Il est installé à Tsaritzine avec le médecin-chef de notre mission, M. le



Le Dr Walker avec trois de ses petits malades à l'hôpital de la Croix-Rouge suisse à Tsaritzine.

Dr Nansen, et d'étudier la meilleure manière de venir en aide à la population affamée et menacée des pires épidémies.

Le Dr Scherz est rentré en Suisse et a présenté un rapport très complet sur ce qui a pu être fait par nos délégués dans la région de la Volga et de ce qu'il paraît nécessaire d'organiser encore. Nous avons du reste mis nos lecteurs au courant de l'activité de notre mission, au fur

Dr Walker, trois infirmières et un chef de matériel. Ce personnel sera renforcé sous peu par l'envoi de deux médecins suisses et d'un étudiant en médecine qui a déjà été sur les lieux.

Grâce à l'arrivée de notre train composé de 14 wagons de denrées alimentaires et de matériel d'hôpital, accompagné par M. Ramseyer, et parvenu intact à destination en date du 14 octobre, notre

mission peut s'organiser maintenant pour l'hiver.

L'activité de la Croix-Rouge suisse à Tsaritzine se répartit sur :

- 1° *un hôpital pour enfants* de 100 à 120 lits, organisé depuis plusieurs mois par le D^r Scherz et destiné plus spécialement aux contagieux ;
- 2° *un hôpital pour enfants atteints de maladies des yeux* ; les ophtalmies sont particulièrement fréquentes et graves dans ce pays où la poussière soulevée continuellement par des vents violents règne en maîtresse et provoque des conjonctivites difficiles à guérir ;
- 3° *un asile pour nourrissons*, contenant environ 40 places ;
- 4° *le home « Mère et enfant »*, petit hôpital pouvant recevoir une trentaine d'accouchées et leurs bébés ayant besoin de soins médicaux ;
- 5° et 6° *deux crèches de 120 à 150 enfants chacune*, destinées l'une aux petits malades atteints de la gale, l'autre à des convalescents sortant des hôpitaux de la localité ;
- 7° enfin, dès le départ de la mission italienne, la Croix-Rouge suisse a repris la *policlinique* installée par les Italiens.

Tout cela dans la ville de Tsaritzine.

Mais il y a autre chose encore. On sait que notre expédition travaille en collaboration étroite avec le Comité suisse de secours aux enfants, qui ravitaille un grand nombre de cuisines de la région sur les deux rives de la Volga. Le chef

de cette mission, dont le quartier général est à Sarepta — à 30 km. au sud de Tsaritzine — désire que nous installions un hôpital dans cette localité, et qu'en outre nous assurions le service médical de toute la région ravitaillée.

Nous n'aurons donc pas trop de 4 ou 5 médecins pour desservir nos installations et celles du Comité de secours aux enfants, diriger la polyclinique, distribuer des médicaments qui font totalement défaut, donner des consultations dans plusieurs localités, etc. Du reste, sept médecins russes qui sont sur place nous aident dans l'accomplissement de notre tâche, ainsi qu'un nombreux personnel subalterne recruté dans la région.

C'est ainsi que la Croix-Rouge suisse soigne et nourrit dans ses installations environ 1000 personnes, la plupart des enfants, et que notre personnel prodiguera ses soins dans un rayon de plusieurs centaines de kilomètres.

D'après les renseignements — souvent horribles et particulièrement navrants — qui nous ont été fournis par le rapport du D^r Scherz, nous aurons à poursuivre notre activité en Russie jusqu'au printemps 1923, car les récoltes qui s'annonçaient bonnes ont été franchement mauvaises, et les épidémies font rage dans la grande région affamée.

La situation de nos délégués est donc dangereuse et pleine d'écueils. Formons les meilleurs vœux pour leur santé et espérons que leur travail sera couronné de succès.

Les origines et les buts de la Croix-Rouge en Suisse

par le D^r C. de Marval

(Suite et fin)

Aux termes de l'article 4 de ses statuts (du 12 juillet 1914), la Croix-Rouge suisse accomplit sa tâche en temps de paix :

a) en développant son organisation ;

b) en alimentant son fonds social ;

c) en créant, équipant, instruisant et organisant militairement des colonnes pour le transport des malades et des blessés ;